

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Nombre des conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre,

Le conseil municipal de la commune DES VELLUIRE-SUR-VENDEE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent DUPAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08.12.2025

Présents : Laurent DUPAS, Chantal JAUMIER, Serge BARREAU, Christine BOBIN, Didier SERNAGLIA, Sabrina JUTARD, Jennifer ROUHAUD, Steve GRELAUD, Alain BENETEAU, Luc GERBAUD, Sandrine JACQUAT, Valérie GAUFFENIC, Adrien MARTIN, Maïté GENAUZEAU, Alexis MAINARD, Maryse DE OLIVEIRA, Caroline POUVREAU.

Absent non excusé : Michaël HAPIOT.

Absent excusé : Romain PAGEAUD.

Secrétaire de séance : Jennifer ROUHAUD.

Approbation du Procès-Verbal du 18.11.2025.

1- Objet : Décisions prises par le Maire

Rapporteur : Alain BENETEAU

Monsieur Alain BENETEAU, Adjoint, présente au Conseil Municipal les diverses décisions qui ont été prises du 18.11.2025 au 15.12.2025:

DEVIS (TTC)

- LIRE DEMAIN – fête des prix – 496.35 €
- LIRE DEMAIN – fournitures scolaires – 269.29 €
- SAVOIR PLUS – fournitures scolaires – 137.98 €
- BOUTIN – fournitures administratives – 69.86 €
- POLLET – produits entretien – 528.44 €
- BOUYGUES – alarme atelier technique – achat carte SIM 5 € - abonnement 3 €/mois

FACTURES (TTC)

- GAIGNET – pain cantine octobre – 70.00 €
- METAMORPHOSE – plaques une naissance un arbre – 70.80 €
- D+ - maintenance défibrillateurs – 180.00 €
- COLLECTIVITES EQUIPEMENT – ruban conseil des enfants – 67.44 €
- AVANT DEUX – animation COMMUNAL – 100.00 €
- PEPINIERE ATLANTIQUE – arbres une naissance un arbre – 792.00 €
- SA GNET – balayage voirie – 647.28 €
- VENDEE HABITAT – loyer novembre le payré – 1 233.33 €
- PIERRE CLAUDE MOTOCULTURE – entretien tondeuse – 916.70 €
- CONVIVIO – repas cantine novembre – 3 202.62 €
- LECLERC – carburant – 146.00 €

- BRICOMARCHE – décapeur thermique – 68.60 €
- CAVAC – tuteurs – 159.48 €
- REXEL – fournitures décors Noël – 457.36 €
- BOUTIN – fournitures administratives – 69.86 €
- SAVOIR PLUS – fournitures scolaires – 945.17 €
- CBR – contrôle aires de jeux – 194.40 €
- NEW LOC – location mini-pelle – 385.92 €
- FLEUR D O – gerbes 5 décembre – 60.00 €
- LECLERC – sapins – 452.40 €
- ORANGE – tél. internet école Velluire déc et janvier – 110.40 €

DPU

- 4, allée du calvaire (Drapeau – Pruvost-Navet) 223 100 € + frais
- 5, rue des frênes (JAN – PAQUET) 165 266 € + frais

Le conseil municipal en prend acte.

2 – Objet : Travaux local communal Aire de loisirs Votants : 17

Rapporteur : Laurent DUPAS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux qui doivent être effectués concernant le local communal situé à l'aire de loisirs et présente les estimations chiffrées.

Ces travaux doivent intervenir à la suite du sinistre survenu le 01.04.2022 et pour lequel notre assurance versera une indemnité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le devis quantitatif estimatif de l'entreprise BENAITEAU d'un montant H.T. de 69 144.68 €.

Monsieur le Maire est autorisé à le signer.

3 – Objet : Travaux de voirie Votants : 16

Rapporteur : Serge BARREAU

Madame Jennifer ROUHAUD ne prend part ni au débat ni au vote.

Des devis concernant des travaux de voirie sont présentés au conseil municipal :

COLAS : travaux lagune + rue De Lattre de Tassigny = 13 845.00 € H.T.

Travaux Atelier = 7 840.00€ H.T.

BOBINEAU : travaux Atelier = 7 278.00 € H.T.

SAS VMB : travaux atelier = 8 460.00 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le devis de COLAS d'un montant de 13 845.00 € H.T. (travaux lagune et Rue De Lattre de Tassigny) et le devis SAS VMB d'un montant de 8 460.00 € H.T. car la surface remise au propre (1 000 m²) est plus importante que sur les autres propositions.

4 – Objet : Aménagement de la RD 938 Ter Votants : 14

Rapporteur : Laurent DUPAS

L'enquête publique relative au projet d'aménagement de la RD 938 TER entre Fontenay-le-Comte et la Charente Maritime se déroulera du lundi 26 janvier au mercredi 25 février 2026.

Le conseil municipal est aussi sollicité afin d'émettre un avis sur le projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix POUR, 5 voix CONTRE et 3 abstentions, émet un avis favorable.

5 - Objet : Acquisition de l'ensemble immobilier 9 résidence du Payré Votants : 17

Rapporteur : Laurent DUPAS

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier de VENDEE HABITAT concernant une proposition de prix de vente de l'ensemble immobilier dont la mairie est locataire, situé 9 résidence du Payré – rue du calvaire – LES VELLUIRE-sur-VENDEE :

152 800 € net vendeur.

VENDEE HABITAT souhaite que la commune confirme son accord en retournant une lettre d'intention d'achat afin de pouvoir effectuer les démarches nécessaires à la réitération de cette acquisition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Vu l'état actuel du bâtiment, décide de refuser cette offre et fait une proposition d'un montant de 125 000 € net vendeur
- S'interroge également sur la voirie.

6 – Objet : Amortissements immobilisations transférées par la Communauté de Communes Votants : 17

Rapporteur : Laurent DUPAS

Monsieur le maire présente au conseil municipal le plan d'amortissement des immobilisations transférées par la Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée :

Nature	N° inventaire	Désignation du bien	Adresse	Date acq	Val acq	Durée am	Montant amorti	VNC au 31.12.2024	Années restant à amortir
21321	476/1995	Logts Le Poiré-S/Velluire	1 à 7 rés du gros noyer (ex Poiré)	01.01.2001	421 911.27	24	417 514.88	4 396.39	1
21321	48/1997 (act-eco)	Local commercial Poiré-S/Velluire	1 rue Benjamin Mainard (ex Poiré)	01.01.2004	61 703.25	14	61 703.25	0	0
21321	18/2001	Logts Réhabil Velluire	3 bis chemin du bois (ex Velluire)	01.01.2003	101 079.17	25	88 955.40	12 123.77	4
				TOTAL	584 693.69		568 173.53	16 520.16	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reprendre ce même plan d'amortissement des immobilisations transférées.

7 – Décision modificative Votants : 17

Rapporteur : Laurent DUPAS

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative pour pouvoir effectuer les écritures d'amortissement concernant les immobilisations transférées par la Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée :

Mandats à l'art 681/042 : $4\,396.39 + 3\,030.00 = 7\,426.39 \text{ €}$

Titres à l'art 28132/040 : $4\,396.39 + 3\,030.00 = 7\,426.39 \text{ €}$

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote la décision modificative.

Questions diverses :

- Mission de maîtrise d'œuvre concernant la construction de la passerelle : ce sujet sera discuté lors d'une prochaine réunion
- Enfouissement des déchets : lecture du courrier reçu en mairie
- Réponse de la famille de Michel LORIOU : lecture en est faite au conseil municipal / Pour l'inscription du nom sur les vitres de la salle, la proposition n° 1 est choisie
- Remerciements pour le prêt de la salle du POIRE concernant l'accueil de la Résidence « MODULUS » et nouvelle demande de prêt de la salle pour la reprise « du tarot de la nuit ». La salle sera bien à nouveau prêtée en janvier prochain
- Comité de pilotage « Marais communaux » le jeudi 29 janvier 2026 de 10h00 à 12h00 à la mairie du POIRE animée par Lydie BERNARD
- Comité de pilotage annuel du PAPI du Bassin de la Vendée le 28.01.2026 à 15h30, à la salle des fêtes de VELLUIRE
- Point sur les travaux SMVSA (boule d'or – Massigny)
- Réunion « Piste cyclable Sud Vendée », le mardi 6 janvier 2026 au conseil départemental
- Le conseil municipal est informé par Alexis Mainard d'une fuite sur un ouvrage de gestion de l'eau dans le marais.

Fin de la réunion à 22h20.

Le 16.12.2025

Le Maire, Laurent DUPAS

La secrétaire, Jennifer ROUHAUD

